

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-619

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Monsieur HERVOCHON Jules et Madame LOUIS Juliette le dimanche 16 août 2026, 38 rue des Cuisiniers, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le dimanche 16 août 2026 de 08h00 à 15h00** :

- Rue des Cuisiniers au droit du n°38

Article 2 – Monsieur HERVOCHON Jules et Madame LOUIS Juliette seront tenus de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

